



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 50303

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le sous-titrage sur les chaînes publiques. La direction du développement des médias a demandé que les chaînes publiques sous-titrent l'intégralité de leurs programmes. Cette décision, qui s'étalerait sur deux exercices, coûterait 30 millions d'euros par an à France 5, 40 à France 2 et près de 50 à France 3. Sauf financement exceptionnel, les chaînes publiques devraient renoncer, si cette mesure est adoptée, à tout projet de développement dans le numérique terrestre et à tout nouveau programme. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de ne pas pénaliser ainsi les chaînes publiques.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur les obligations des chaînes publiques en matière de programmes télévisés adaptés aux personnes sourdes et malentendantes. L'adaptation des programmes de télévision aux personnes sourdes et malentendantes constitue un objectif prioritaire du Gouvernement, dans la ligne définie par le Président de la République qui a fait de l'action en faveur des personnes handicapées l'une des priorités de son mandat. Par ailleurs, les dispositions adoptées par le Parlement dans le cadre du projet de loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées sont destinées à imposer aux chaînes d'adapter l'ensemble de leurs programmes télévisés d'ici à 2010. Dans cette perspective, et sans attendre la mise en oeuvre de cette loi, le groupe France Télévisions a, d'ores et déjà, engagé un plan de rattrapage, qui conduira au sous-titrage de la moitié des programmes des chaînes du groupe dès la fin de l'année 2006. Les moyens qui seront affectés au groupe France Télévisions en 2005 lui permettront de financer cet effort supplémentaire sans pour autant renoncer à ses autres projets, notamment le développement d'une offre attractive sur la télévision numérique de terre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50303

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8775

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1322